

ceux qui se sont mis dans cette industrie, ont mis l'étiquette de poisson blanc sur leurs boîtes, et bien que nous eussions aucun doute que la loi ne donnât au gouvernement aucun pouvoir d'empêcher cela, nous avons désapprouvé la chose par crainte que ce poisson ne vint en concurrence avec le poisson blanc des Grands lacs, et ne donnât à notre excellent poisson blanc une mauvaise réputation. Je dois dire cependant que l'intention de ceux qui se sont mis dans cette industrie n'était pas de vendre le chien de mer en Canada mais sur le marché étranger.

Depuis que nous avons établi des usines d'huile et d'engrais de chien de mer, les pêcheurs qui autrefois vendaient ce poisson aux établissements de conserves, trouvent profit à le vendre aux usines, et il n'y a aucun doute que cela a un certain effet sur la suppression de la mise en conserve.

L'hon. M. FOSTER: Vaut autant pendre un homme tout de suite que de lui donner un mauvais nom, et lorsque le Gouvernement fonde des usines pour convertir le chien de mer en engrais, pas un chrétien ne voudrait manger un poisson qui n'est bon qu'à cette fin. Je proposerais donc au ministre de changer le nom du poisson et l'appeler "Pisces Canadensis" et de recommencer en neuf avec quelques chances de succès. Le ministre a-t-il jamais mangé du chien de mer.

L'hon. M. BRODEUR: Non.

L'hon. M. FOSTER: Je n'ai aucun doute que le ministre est préjugé contre ce poisson parce qu'il s'appelle chien de mer; il faudrait le baptiser d'un autre nom, car on sait que personne n'aime à manger du chien. Des hommes de science disent que c'est un très bon poisson, et il foisonne dans nos eaux. Si vous étiez poursuivi par un banc de chiens de mer au grand Manan, vous vous sauveriez plus vite que si vous étiez sur le "Niobé" poursuivi par une flotte ennemie. Je crois que le ministre devrait changer le nom du poisson et lui donner une nouvelle vie, ou plutôt la mort.

L'hon. M. BRODEUR: Le chien de mer n'est pas d'aussi bonne qualité que nos autres poissons de commerce, et comme il détruit des poissons de qualité supérieure, nous avons fondé des usines, pour l'utiliser économiquement et pour en diminuer le nombre.

M. FRASER: Le poisson blanc a-t-il souffert de la concurrence du chien de mer?

L'hon. M. BRODEUR: Le poisson blanc est un produit des Grands lacs et on ne le trouve pas sur la côte de l'Atlantique, de sorte que les deux ne sont pas venus en concurrence, mais le chien de mer a été placé dans le commerce sous le nom de poisson blanc.

M. BRODEUR.

M. FRASER: Pas par le département?

L'hon. M. BRODEUR: Oh! non, au contraire. Quelqu'un a fondé un établissement de mise en conserve du chien de mer, mais a écrit sur les boîtes "poisson blanc".

L'hon. M. FOSTER: Voici comment le ministre pourrait arranger la chose. Il n'y a pratiquement pas de poisson blanc dans les Provinces maritimes. Il y en a un peu dans quelques-uns des lacs, mais pas en grande quantité. Un pêcheur qui pêcherait pendant quinze jours en prendra peut-être assez pour se nourrir lui-même. Le chien de mer ne fera jamais concurrence au poisson blanc du Manitoba ou d'Ontario, mais que le ministre lui donne un autre nom, appelez-le par exemple: "Poisson blanc de mer" ou "Poisson blanc maritime."

L'hon. M. BRODEUR: Mais les pays étrangers qui achètent notre poisson ne pourront pas faire la distinction entre le poisson blanc maritime et l'autre poisson.

L'hon. M. FOSTER: Nous ne vendons pas d'autre poisson à l'étranger.

L'hon. M. BRODEUR: Oui, nous en vendons à l'étranger, nous en vendons de très grandes quantités aux Etats-Unis. En outre, cela n'est pas en notre pouvoir. Il n'y a rien dans la loi qui nous autorise à donner un nom particulier à un poisson. Nous n'avons pas d'inspecteurs pour cela. Ce serait très désirable que nous en eussions un et c'est une question dont s'occupe présentement le département du commerce et de l'industrie.

L'hon. M. FOSTER: Je ferais faire une enquête très complète par des spécialistes. Tachons d'établir la valeur du chien de mer, comme aliment, et nous verrons ce qu'il y a à faire ensuite.

M. TAYLOR (New-Westminster): Je crois que si l'honorable député de Toronto nord pouvait voir et sentir le chien de mer de la Colombie-Anglaise, ce poisson perdrait en lui un champion, et je ne crois pas qu'en changeant son nom il pourrait le faire sentir meilleur. Afin de renseigner l'honorable député, je lui dirai qu'il n'y a que les Japonais sur la côte du Pacifique, qui mangent du chien de mer, mais il n'en mangerait pas s'ils pouvaient en avoir d'autre. Toute mesure que pourrait prendre l'honorable ministre pour l'extermination du chien de mer sera approuvée de tout cœur par les pêcheurs sur la côte du Pacifique.

Revenant à l'article 4, je voudrais demander au sujet des permis pour la mise en conserves du saumon, si le ministre se propose de faire exiger en vertu de ces règlements un droit uniforme pour toutes les usines sans considération de leur importance. Ou s'il a l'intention de faire droit